

Libin, le 18.07.2022



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

AVIS A LA POPULATION

Les trop faibles précipitations de ces dernières semaines ont aggravé l'état de sécheresse en Wallonie. Une situation qui ne devrait pas s'inverser malgré les éventuelles précipitations de cet été.

A partir de ce jour, l'usage de l'eau non lié à des besoins essentiels est interdit.

Il n'est donc formellement pas autorisé d'utiliser l'eau de distribution pour laver les véhicules, nettoyer les trottoirs, arroser les pelouses, les jardins,...

ARRETE DU BOURGMESTRE

La Bourgmestre,

Considérant qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles de ces derniers mois et malgré les éventuelles précipitations de cet été, notre commune est confrontée à une pénurie d'eau ;

Considérant qu'il est impératif de réglementer la distribution d'eau potable dans la commune de Libin ;

Vu l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Art. 1 : A dater de ce jour, 18 juillet 2022, et jusqu'avis contraire (à voir sur le site www.libin.be), il est INTERDIT d'utiliser l'eau de la distribution pour un usage non lié à des besoins essentiels.

Art. 2 : Les contrevenants seront punis de peines de police.

Art. 3 : Le présent arrêté est affiché aux valves communales et est expédié au Greffe du Tribunal de Première Instance et au Procureur du Roi de Neufchâteau ainsi qu'à la Zone de Police « Semois et Lesse » de Bertrix.

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be



La Bourgmestre,
A.LAFFUT